

# Thème 1 : Les premiers immigrants : origines, accueil et conditions de travail (de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début des années 1920).

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la révolution industrielle nécessite un accroissement de la main-d'œuvre important, tant dans le nouvel univers que constituent les usines que dans les champs, abandonnés par des ouvriers agricoles attirés par les opportunités de travail en ville.

Cet accroissement nécessite l'arrivée d'une population étrangère venue de différents pays, principalement européens, pour trouver du travail.

Dans quelles circonstances ces immigrants sont-ils arrivés en France ? Comment se sont-ils adaptés à leurs nouvelles conditions de vie et de travail ?



Montage de photographies de travailleurs étrangers issues des dossiers du personnel de la Compagnie des mines de Lens [années 1920].

ANMT, 2006 1, Compagnie des mines de Lens.

# DOCUMENTS

## Thème 1

Document 1 : Fiches tirées du registre d'embauche des ouvriers de la Société de construction de Levallois-Perret, 1913. [ Le terme « Manœuvre » désigne un emploi qui ne nécessite aucune formation préalable.]

**SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTIONS DE LEVALLOIS-PERRET**  
42, Rue Fouquet, à LEVALLOIS-PERRET (Seine)

Nom *Hermès* Je soussigné, *Hermès* déclare être âgé  
Prénoms *Jean* de *59* ans, n'être atteint d'aucune maladie ni d'aucune infirmité  
Age *8 juillet 1854* grave ou permanente, et accepter le règlement des Ateliers de la Société de  
Lieu de Naissance *Luxembourg* Constructions de Levallois-Perret qui est affiché dans les Ateliers, et dont  
Domicile *53<sup>bis</sup> R. des Arts (Levallois)* j'ai pris connaissance.  
Profession *Peintre ou Manœuvre* J'accepte le prix de *Cinquante C.* par heure  
Prix de l'heure *0<sup>fr</sup> 50* de travail effectif de jour et de nuit.  
Date d'entrée *17/3 13*  
Date de Sortie *19 juin 14* Levallois-Perret, le *17 Mars* 19*13*

SIGNATURE DE DEUX TÉMOINS OUVRIERS  
TRAVAILLANT DANS LES ATELIERS :

*J. Hermès*  
*J. Hermès*

**SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTIONS DE LEVALLOIS-PERRET**  
42, Rue Fouquet, à LEVALLOIS-PERRET (Seine)

Nom *Vignal* Je soussigné, *Vignal* déclare être âgé  
Prénoms *Ferdinand* de *25* ans, n'être atteint d'aucune maladie ni d'aucune infirmité  
Age *29 juin 1888* grave ou permanente, et accepter le règlement des Ateliers de la Société de  
Lieu de Naissance *Italie* Constructions de Levallois-Perret qui est affiché dans les Ateliers, et dont  
Domicile *109 R. du Bois (Levallois)* j'ai pris connaissance.  
Profession *Manœuvre ou Peintre* J'accepte le prix de *Cinquante C.* par heure  
Prix de l'heure *0<sup>fr</sup> 50* de travail effectif de jour et de nuit.  
Date d'entrée *20/3 13*  
Date de Sortie *19 avril 13* Levallois-Perret, le *20 Mars* 19*13*

SIGNATURE DE DEUX TÉMOINS OUVRIERS  
TRAVAILLANT DANS LES ATELIERS :

*Crocq*  
*Vignal, Ferdinand*

# DOCUMENTS

Thème 1

73

**SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTIONS DE LEVALLOIS-PERRET**  
42, Rue Fouquet, à LEVALLOIS-PERRET (Seine)

Nom *Zbinden* Je soussigné, *Zbinden* déclare être âgé  
Prénoms *Jean* de *31* ans, n'être atteint d'aucune maladie ni d'aucune infirmité  
Age *4 avril 1882* grave ou permanente, et accepter le règlement des Ateliers de la Société de  
Lieu de Naissance *Suisse* Constructions de Levallois-Perret qui est affiché dans les Ateliers, et dont  
Domicile *2 R. des Trois frères (Paris)* j'ai pris connaissance.  
Profession *Manoœuvre ou Peintre* J'accepte le prix de *Cinquante Ceu* par heure  
Prix de l'heure *0 50* de travail effectif de jour et de nuit.  
Date d'entrée *2/7 13*  
Date de Sortie *1 juil 13* Levallois-Perret, le *2 Juillet* 19*13*

SIGNATURE DE DEUX TÉMOINS OUVRIERS  
TRAVAILLANT DANS LES ATELIERS :

*Chamaelle Villard* *Zbinden*

142

**SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTIONS DE LEVALLOIS-PERRET**  
42, Rue Fouquet, à LEVALLOIS-PERRET (Seine)

Nom *Soukolinski* Je soussigné, *Soukolinski* déclare être âgé  
Prénoms *E. d'ali* de *25* ans, n'être atteint d'aucune maladie ni d'aucune infirmité  
Age *2 octobre 1888* grave ou permanente, et accepter le règlement des Ateliers de la Société de  
Lieu de Naissance *Russie* Constructions de Levallois-Perret qui est affiché dans les Ateliers, et dont  
Domicile *32 Quai de l'hôtel de ville (Paris)* j'ai pris connaissance.  
Profession *Manoœuvre ou Peintre* J'accepte le prix de *Cinquante Ceu* par heure  
Prix de l'heure *0 50* de travail effectif de jour et de nuit.  
Date d'entrée *24/9 13*  
Date de Sortie *18 octobre 13* Levallois-Perret, le *24 juil* 19*13*

SIGNATURE DE DEUX TÉMOINS OUVRIERS  
TRAVAILLANT DANS LES ATELIERS :

*Gonève Molitor* *Sokolinsky*

ANMT, 152 AQ 11, Société de construction de Levallois-Perret

Document 2 : Extrait du « Rapport spécial sur le départ d'une partie de la colonie italienne de Decazeville », 1916.

### 1er Groupe de la Province de Milan.-

Ce groupe, à son arrivée à Decazeville, a été logé dans les bâtiments de la Forézie aménagés en cantine, avec une famille italienne pour faire la cuisine.

Nous devons avouer que ce groupe était moins homogène que ceux qui provenaient de la province de Belluno. Il comprenait en effet plusieurs jeunes gens qui n'avaient pas la force musculaire voulue pour les travaux de la découverte. De plus s'il y avait de vrais terrassiers dans ce groupe il comprenait également des ouvriers maçons qui m'avaient induit en erreur à l'embauchage.

D'autre part, les ouvriers envoyés à Gransac avaient été prélevés dans cette colonie, dont ils constituaient en réalité l'élément le plus robuste.

D'un autre côté, il fut aisé de constater que nous avions affaire à des hommes imbus des théories socialistes. (La

province de Milan est à ce point de vue un des centres où ces théories ont trouvé le plus d'adhérents). Aussi Monsieur FERRANDON Chef de Service de la Découverte de Lassalle, constata-t-il bientôt la tendance de tous ces ouvriers à vouloir travailler en régie et l'entente qui existait entr'eux à ce sujet.

ANMT, 110 AQ 41. Commentry-Fourchambault-Decazeville

## Définitions

**Découverte** : Mine à ciel ouvert.

**Terrassier** : Ouvrier employé à déplacer des quantités importantes de matériaux avec une machine.

**Imbu** : Qui est pénétré ou rempli par un idéal, une idée.

Document 3 : Extrait du procès-verbal de la réunion de la commission de la main-d'œuvre étrangère du Comité central des houillères de France, 1924.

30.- SITUATION EN POLOGNE.- RECRUTEMENT DES OUVRIERS SERBES.-

Le chômage croissant en Pologne constitue, pour le recrutement une situation favorable. Mais en face de cette commodité, on doit noter que les autorités polonaises suscitent sans cesse de nouvelles difficultés administratives ou politiques. Il n'est jamais complètement exclus que cet état d'esprit n'amène un jour ou l'autre un arrêt momentané ou un ralentissement notable de l'émigration polonaise vers la France : mal-

gré son succès évident, celle-ci reste toujours précaire, aussi le Comité a-t-il été amené à diversifier encore ses sources de recrutement et, d'accord avec lui, la Société Nationale d'Immigration vient de créer des bureaux d'embauchage en Yougoslavie. Ces bureaux ont déjà commencé à fonctionner et 207 mineurs slovènes ont été envoyés à une exploitation du Pas-de-Calais. Ces ouvriers ont donné toute satisfaction et un nouveau contingent d'une centaine d'ouvriers est attendu ce mois-ci.

ANMT, 110 AQ 41, Commentry-Fourchambault-Decazeville.

# DOCUMENTS

## Thème 1

Document 4 : Questionnaire émis par le service de la main-d'œuvre étrangère des mines de Carmaux (Tarn), 1922.

Nombre total de familles .....37  
" " d'enfants .....95  
Population polonaise total.....180  
Nombre d'ouvriers seuls (célibataires) habitant dans les cantines.....9  
Nombre d'ouvriers seuls (célibataires) habitant chez des particuliers...8  
Nombre d'enfants fréquentant les classes Polonaises de 15 à 19 ans.... 30  
Nombre d'enfants fréquentant les classes françaises de 5 à 15 ans.... 30  
Nombre d'instituteurs et institutrices ( Moniteur Polonais)  
(MAZIELLO Eugène de Varsovie) ..... 1  
Y-a-t-il un prêtre spécialement attaché à la mine ?..... oui  
Monsieur l'abbé MAILLE ..... I  
Un prêtre Polonais vient-il visiter périodiquement les ouvriers ?  
Monsieur l'abbé MALAROWIK ( Professeur au collège de SANDOMIECZ  
(Pologne) a séjourné ici du 19 au 27 Août 1922 spécialement venu  
pour la Colonie Polonaise de Carmaux .  
( Préparation à la Communion , Confession, Services Religieux pour  
les Polonais, Conférences d'instruction morale et religieuse .  
CARMAUX, le 4 Octobre 1922

ANMT, 110 AQ 41, Commentry-Fourchambault-Decazeville.

Document 5 : Extrait de l'article 1 de la loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, 2 novembre 1892.

Toutes les dispositions de la présente loi s'appliquent aux étrangers travaillant dans les établissements ci-dessus désignés.

ANMT, 110 AQ 41, Commentry-Fourchambault-Decazeville.

Document 6 : Extrait de l'article 3C de la loi du 9 avril 1898 concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

Les ouvriers étrangers, victimes d'accidents, qui cesseront de résider sur le territoire français, recevront, pour toute indemnité, un capital égal à trois fois la rente qui leur avait été allouée.

Il en sera de même pour leurs ayants droit étrangers cessant de résider sur le territoire français, sans que toutefois le capital puisse alors dépasser la valeur actuelle de la rente d'après le tarif visé à l'article 28.

Les représentants d'un ouvrier étranger ne recevront aucune indemnité si, au moment de l'accident, ils ne résidaient pas sur le territoire français.

Les dispositions des trois alinéas précédents pourront, toutefois, être modifiées par traités dans la limite des indemnités prévues au présent article, pour les étrangers dont les pays d'origine garantiraient à nos nationaux des avantages équivalents.

ANMT, 1994 26 319, Compagnie des mines de Béthune.

Document 7 : Extrait du compte rendu d'une conférence tenue à Lallaing (Nord) le 18 mars 1923.

Au cours de cette réunion qui rassemble une organisation de travailleurs polonais et d'autres représentants de la communauté, un mineur du nom d'Olczanski prend la parole.

A la demande des assistants, OLCZANSKI d'ANICHE, prend la parole et cela malgré le refus du Bureau.

" Salut aux ouvriers polonais !.

" En réponse à M.MORGIEWICZ, je fais remarquer à vous tous, Camarades, que, si vous acceptiez l'heure supplémentaire qui vous est demandée, ce serait une honte pour la classe ouvrière. Contrairement à ce qu'on vous a dit, les syndicats français n'ont jamais envisagé de telles propositions.

"A vous, Polonais, travaillant huit heures par jour, exténués de fatigue, on demande un acte contraire à votre conscience d'ouvrier.

"On vous accuse de bolchevistes, d'anarchistes, soit !. Mais demandez à ces Messieurs de la Tribune (il désigne en particulier le Consul de Pologne et M.MORGIEWICZ) de travailler seulement quinze jours à la mine, s'ils acceptent, je vous prie de croire que cela suffira pour les rendre communistes aussi bien que vous et moi.

(Applaudissements frénétiques dans la salle.)

[...]

"Camarades, ne vous laissez pas leurrer par les createurs capitalistes et par les règlements qu'ils veulent vous imposer. Il n'y a qu'un syndicat qui existe, le seul capable de défendre vos intérêts, c'est le syndicat de l'Internationale. Tous les ouvriers doivent y adhérer.

"Je termine en adressant un salut à l'internationale et à tous les Camarades du syndicat unifié - Vive la solidarité des peuples !."

(Vifs applaudissements ).

ANMT, 110 AQ 41, Commeny-Fourchambault-Decazeville

# DOCUMENTS

## Thème 1

Document 8 : Famille polonaise. Photographie noir et blanc [début du XXe siècle].



ANMT, 2007 9 1330, Charbonnages de France.

Document 9 : Photographies tirées d'une brochure intitulée « Le FAS 1958-1988. Un établissement public au service de l'insertion des immigrés en France ». Document imprimé, 1989.



ANMT, 2007 9 1330, Charbonnages de France.



# FICHE QUESTIONS

Thème 1

## Document 1

- 1 Relevez, sur le document, la nationalité et l'emploi des ouvriers étrangers, puis, présentez en une phrase les travailleurs immigrés dans cette entreprise. Pensez-vous qu'ils occupent des emplois bien rémunérés et considérés ? Justifiez votre réponse.

## Document 2

- 2 Présentez le groupe de travailleurs décrit dans le document (origine, sexe, profession, opinions politiques).

## Document 3

- 3 Lisez le document. Quels sont les moyens mis en œuvre par cette société minière pour embaucher du personnel ? D'après le document, pour quelle raison les travailleurs polonais et slovènes acceptent-ils de venir en France ?

## Document 4

- 4 Relevez, dans le document, ce qui est mis en place par la société minière Commentry-Fourchambault-Decazeville dans les mines de Carmaux pour aider les ouvriers polonais à recréer un environnement familial. À votre avis, pourquoi la direction de ces mines fait-elle de tels efforts ?

## Documents 5 et 6

- 5 Quelle différence majeure peut-on relever entre la loi de 1892 (document 5) et la loi de 1898 (document 6) ? En quoi cela désavantage-t-il les travailleurs étrangers ?

## Document 7

- 6 Dans le document 7, qui prend la parole ? À qui s'adresse-t-il ? Quel est son objectif ? En faisant des recherches, expliquez ce qu'est le syndicat de l'Internationale et pourquoi il y fait référence ?

## Documents 8 & 9

- 7 En observant les documents 8 et 9, que pouvez-vous dire sur l'évolution des origines des travailleurs immigrés en France ?

## ACTIVITÉ CRÉATIVE !!

Vous êtes chargé(e) de remplir les fiches du personnel des ouvriers d'une usine au début du XX<sup>e</sup> siècle. Grâce aux documents de ce dossier et à vos réponses, imaginez la fiche d'un(e) ouvrier(e) immigré(e). (Nom, prénom, date de naissance, pays d'origine, sexe, situation familiale, emploi occupé, activité syndicale, salaire).

### Question de synthèse

Rédigez un développement construit répondant à la question suivante : que nous apprennent les documents sur les origines des ouvriers immigrés, leurs conditions de travail et les efforts déployés par la France pour attirer cette main-d'œuvre ?